

« Création d'une organisation dédiée à  
l'activité de formation »

-

La certification nationale qualité des OF



« L'Europe investit dans les zones rurales »  
« Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour  
le Développement Rural »

# Ce que disent les textes

En ce qui concerne la qualité des OF

## Situation AVANT

Loi du 5 mars 2014

**Obligation repose sur les financeurs** Les financeurs doivent s'assurer de la qualité des formations

**Décret qualité** Définition de la "qualité" par les 6 critères du décret qualité qui s'ajoute aux obligations réglementaires des OF

**Indicateurs définis par les OPCA**  
Mise en place du Datadock

Certification de l'OF via un référentiel reconnu par le CNEFOP

Ou Vérification par les financeurs

## Situation au 1/1/2021

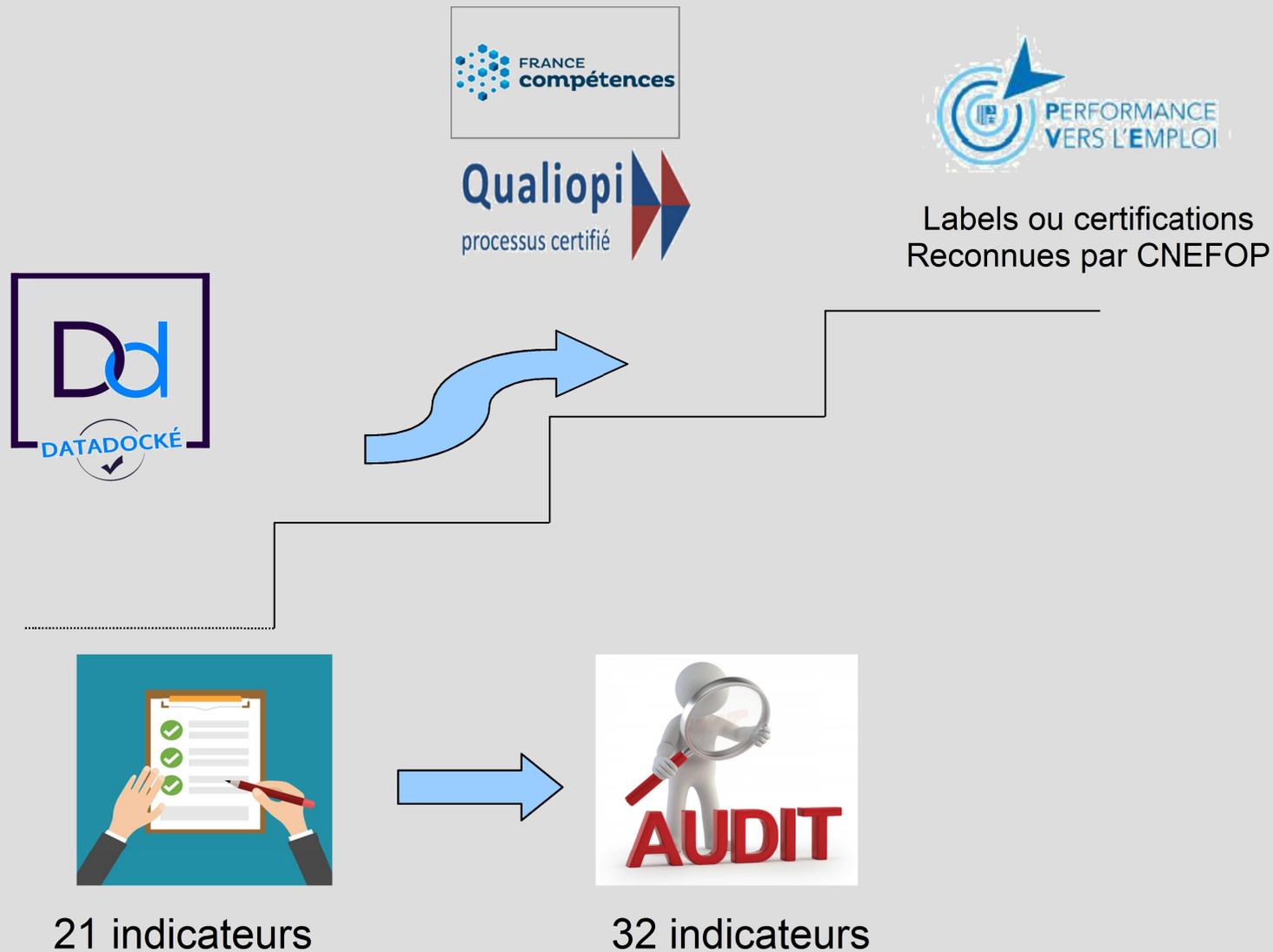
Loi du 5 septembre 2018

**Certification obligatoire des OF** Les OF financés par des fonds publics doivent être certifiés

**Référentiel unique** publié par décret et élaboré sur la base du référentiel des OPCA et des critères d'appréciation du CNEFOP. Il fixe les indicateurs d'appréciation des **7 critères** et les modalités d'audit associés.

Certification de l'OF par un organisme certificateur accrédité ou (dans certains cas) une instance de labellisation reconnue par France Compétence

# Une nouvelle marche à monter



# Du datadock à la certification

D'une obligation de déclaration (preuves déposées dans le datadock)

## DATADOCK

Déclaratif dans le datadock

- Dépôt d'exemple de preuves
- Validation lors des changements

Contrôle ponctuel par les OPCA

A une obligation de faire (audit sur la mise en œuvre)

## CERTIFICATION

Audit sur site

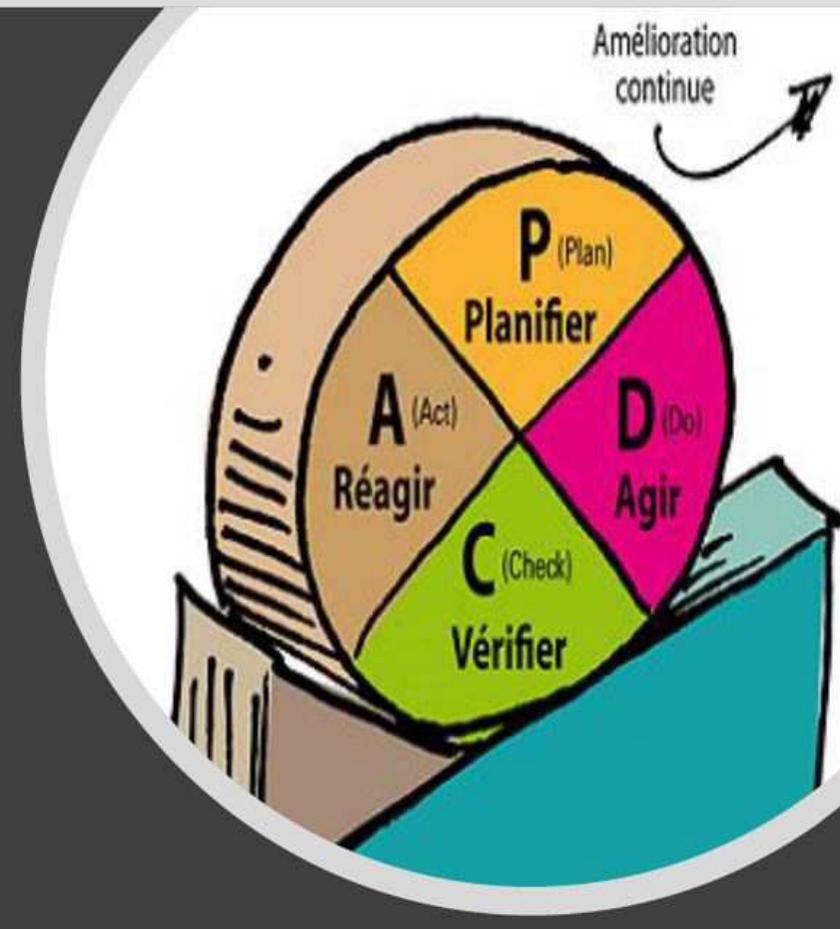
- **Entretiens** pour expliquer les pratiques et présenter les preuves
- Nécessité de démontrer la **maîtrise des processus** pour tous les formateurs et formations
- Conformité pour obtenir la certification

**Audit tous les ans et demi**

# La démarche d'amélioration continue

Maîtrise des processus  
définis par la CAE

*Nécessité d'animer la  
démarche qualité*



# Le cycle de la certification



Si plusieurs sites : un seul et unique système qualité

- la certification couvre tous les sites
- échantillonnage des sites lors des audits

Durée dépend du CA et du type d'actions

- Initial / Renouvellement : 1 à 2 jours
- Suivi : 0,5 à 1,5 jour

L'organisme certificateur propose un contrat sur 3 ans. Attention : sur liste de la DGEFP  
Taper „liste organismes certificateurs“ sur travail-emploi.gouv

# Les types d'actions

La loi s'applique aux organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC)

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- Les actions de formation par apprentissage



- Sauf actions en sous-traitance pour un autre OF

# Le coût de l'organisme de certification



Coût de la certification dépend de la durée d'audit et donc

- du chiffre d'affaire en formation
- des typologies d'actions
- du nombre de sites

Ordre de grandeur pour un OF

CA < 150k€



1 site



Actions de formation seulement



Environ 2 à 3000€ (1,5 jour) pour 3 ans

# Le processus de certification

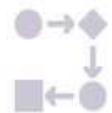
## Audit



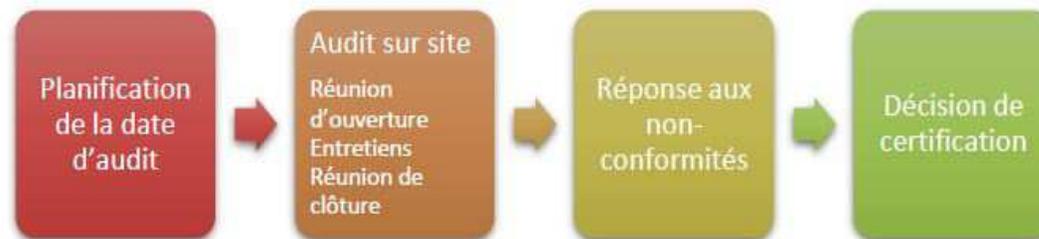
Le(s) auditeur(s) est (sont) missionné(s) par l'organisme certificateur



La durée de l'audit est fixée par arrêté (sur les modalités d'audit)



Les organismes certificateurs suivent une méthodologie commune



- L'audit se base sur des entretiens avec dirigeants, équipe d'appui et formateurs
- Les preuves doivent pouvoir être montrées pour toutes les formations (même si le formateur est absent)
- Les constats peuvent donner lieu à des non conformités

# Le RNCQ

Référentiel national : site légifrance  
 Guide de lecture : site DGEFP  
 „guide-referentiel-national-qualite“

**New**

Inscription et investissement du prestataire  
 dans son environnement professionnel

## Synthèse du Référentiel national de certification qualité (Décret n° 2019-565 du 06.06.2019) et de son Guide de lecture (v1) publié le 08.07.2019

critère	OF	BC	VAE	CFA	indicateur	description
<b>1.</b>						<b>informer le public</b>
	•	•	•	•	<b>1</b>	accessibilité et complétude des supports
	•	•	•	•	<b>2</b>	indicateurs de résultats
	•		•	•	<b>3</b>	perspectives de la certification
<b>2.</b>						<b>concevoir les prestations</b>
	•	•	•	•	<b>4</b>	besoins des parties prenantes
	•	•	•	•	<b>5</b>	définition des objectifs
	•	•	•	•	<b>6</b>	contenus et modalités
	•			•	<b>7</b>	respect du référentiel de certification
	•			•	<b>8</b>	procédures de positionnement
<b>3.</b>						<b>adapter les prestations</b>
	•	•	•	•	<b>9</b>	conditions de déroulement
	•	•	•	•	<b>10</b>	réalisation, accompagnement, suivi
	•	•	•	•	<b>11</b>	mesure des acquisitions
	•	•	•	•	<b>12</b>	prévention des abandons
	•			•	<b>13</b>	structuration du parcours
				•	<b>14</b>	insertion et citoyenneté
				•	<b>15</b>	droits et devoirs des bénéficiaires
	•	•	•	•	<b>16</b>	respect des conditions de présentation aux examens
<b>4.</b>						<b>mobiliser les ressources adéquates</b>
	•	•	•	•	<b>17</b>	moyens et environnement
	•	•	•	•	<b>18</b>	coordination des intervenants
	•	•	•	•	<b>19</b>	appropriation des ressources pédagogiques
				•	<b>20</b>	mobilité, handicap, conseil de perfectionnement
<b>5.</b>						<b>professionnaliser les équipes</b>
	•	•	•	•	<b>21</b>	recensement et évaluation des compétences
	•	•	•	•	<b>22</b>	plan de développement des compétences
<b>6.</b>						<b>s'ancrer dans son environnement</b>
	•	•	•	•	<b>23</b>	veille légale et réglementaire
	•	•	•	•	<b>24</b>	prospective sur les spécialités de formation
	•	•	•	•	<b>25</b>	R&D technologique et pédagogique
	•	•	•	•	<b>26</b>	inclusion des personnes en situation de handicap
	•	•	•	•	<b>27</b>	sous-traitance et portage salarial
	•			•	<b>28</b>	AFEST : réseau et ingénierie
				•	<b>29</b>	insertion professionnelle ou poursuite d'études
<b>7.</b>						<b>améliorer les prestations</b>
	•	•	•	•	<b>30</b>	recueil des appréciations des parties prenantes
	•	•	•	•	<b>31</b>	traitement des aléas, difficultés et réclamations
	•	•	•	•	<b>32</b>	mesures d'amélioration

# Des exigences nouvelles

New

## Réaliser une veille



légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle



évolution des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention



les innovations pédagogiques et technologiques

et en exploiter les enseignements

# Des exigences nouvelles

New



“Description et mise en oeuvre de mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours”

“Mobilisation et coordination des différents intervenants internes et externes (pédago, administratifs, commercial, logistique...), montrer coordination des fonctions nécessaires à la prestation, y compris co-traitants”

“Si appel à la sous-traitance ou portage salarial, s'assure du respect de la conformité au présent référentiel”



“Mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap”, “communique sur l'accessibilité”.

# Et des exigences pré existantes précisées

Analyse des besoins

Positionnement

Objectifs évaluables

Individualisation

Evaluation des acquis

Objectifs intermédiaires

Réadaptation

Diffusion indicateurs

Procédures

Traçabilité

Plan de développement des compétences

# Plan d'actions post décision organisation

- Se mettre en conformité documentaire (repartir du datadock + sprint écriture)
- Communiquer en interne sur les nouvelles règles
- Vérification en interne que les règles sont appliquées par tous
- Réaliser l'audit externe
- Lever les non-conformités
- Obtenir la certification



# La certification qualité

**Une opportunité pour créer du collectif durable autour d'un OF restructuré**

**une meilleure visibilité de notre performance**

